

Saint-André  
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



LE PROJET D'ETABLISSEMENT  
2019-2021

## INTRODUCTION GENERALE

Le présent document s'inscrit dans la continuité des projets éducatif et pédagogique, d'une part, et des sept premiers projets d'établissement (de 1998 à 2019), d'autre part.

Comme le prévoit le Décret "Missions"<sup>1</sup>, ce nouveau projet d'établissement constitue l'adaptation de ces premiers projets pour les trois années à venir et intègre aussi le Pacte pour un enseignement d'excellence.

Les adaptations trisannuelles du Projet d'établissement se basent sur

- 1° des évaluations annuelles réalisées lors de la rédaction et de l'adoption des rapports d'activités;
- 2° des mutations intervenues dans l'environnement législatif (vote des décrets relatifs aux socles de compétences et aux compétences terminales, à la dernière réforme en cours du 1<sup>er</sup> degré, au CE1D, au CESS, à l'inspection, aux inscriptions en 1<sup>re</sup> ainsi qu'au financement des institutions scolaires etc.), dans l'environnement pédagogique (application de nouveaux programmes, évaluations externes certificatives), dans l'environnement social (évolution du public de l'école), économique (pénurie d'enseignants), philosophique,...
- 3° des priorités retenues pour les 2 prochaines années en termes d'objectifs, de ressources et d'indicateurs de réalisation ;
- 4° des résultats des pilotages effectués au cours des dernières années 2010-2019 (évolution du taux de réussite des élèves, diagnostic des difficultés rencontrées et de leur impact sur les réussites, heures consacrées à l'aide aux élèves et au dépassement, réflexion sur le projet chrétien au conseil de participation et sur le projet éducatif et pédagogique au sein de la communauté éducative (2013-2014);
- 5° des enquêtes menées régulièrement auprès des élèves et des professeurs (sujets pédagogiques et éducatifs).

## Les orientations pour 2019-2021 se poursuivent selon 5 axes

1. **Identité de l'école : ou esprit qui anime ou colore les décisions et actions dans les domaines pédagogique, éducatif et spirituel tant des personnes que des communautés.**
2. **Priorités pédagogiques (dont le Pacte pour un enseignement d'excellence)**
3. **Ecole : société de droit**
4. **Amélioration et respect du cadre de travail et de vie de notre école**
5. **Education et pédagogie dans une école chrétienne en milieu pluriel**

## 1<sup>er</sup> axe : identité de Saint-André

### 1. Objectif

Après le premier projet d'établissement, le pouvoir organisateur et la direction de l'Institut avaient défini, de l'intérieur, une identité propre à l'école.

Cette identité se caractérise par les traits suivants : sens donné à l'apprentissage, rigueur, excellence, ouverture, écoute, soutien, autonomie.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence définit précisément la mission suivante : améliorer les performances de chaque élève en cherchant à porter chacun à « son » excellence.

---

<sup>1</sup> Décret Missions du 24 juillet 1997

Plus largement, Saint-André poursuit sa mission de développer auprès des élèves leurs meilleures compétences académiques et non académiques (développement de l'intelligence émotionnelle, du sens de la citoyenneté et de la vie collective, éducation à la santé et à l'environnement...) pour former des acteurs de la société de demain capables de comprendre un monde globalisé et d'y prendre part avec discernement.

Ces différentes caractéristiques ont été remises en évidence lors de l'élaboration du contrat stratégique 2012-2020 et seront notre pôle de référence pour les décisions et orientations de ces prochaines années.

## 2. Moyens

Le Pouvoir Organisateur redéfinit chaque année les axes de l'identité de Saint-André en fonction des changements de contexte (social, décrets, pédagogique) et sur la base du Contrat stratégique 2012-2020.

Le conseil de direction (composé de six professeurs, du conseiller principal en éducation, de la direction et, parfois, élargi à un invité extérieur), détermine des axes de l'identité de l'école à mettre en œuvre plus particulièrement.

Lors des assemblées générales de professeurs et des réunions de parents (réunions de début d'année et présentation de l'école aux personnes extérieures), direction et équipe pédagogique rappellent les pôles principaux de l'identité de Saint-André.

Les axes ouverture - rigueur et soutien – autonomie - excellence et dépassement resteront prioritaires en 2019-2021 :

### 2.1. Ouverture – rigueur

- Ancrage des activités extra muros dans les cours (préparation et exploitation de l'activité) ainsi que des activités intra muros autres que les cours (invitation d'experts,...) ;
- Organisation d'échanges linguistiques pour créer des liens entre les élèves des Communautés flamande et francophone ainsi que des Pays-Bas ;
- Organisation d'activités extérieures pour comprendre les enjeux des organisations internationales et promouvoir l'anglais ;
- Organisation et préparation rigoureuse de voyages à dimension sociale (Mékong Plus) ;
- Vigilance lors de l'élaboration du calendrier, à l'organisation des équipes pédagogiques qui participent aux activités de sorte que le rythme scolaire favorise la concentration des élèves ;
- Création de « maisons » qui regroupent les élèves des différents niveaux.

### 2.2. Soutien – autonomie – dépassement

- Organisation de structures pour les élèves en difficulté et pour le dépassement ;
  - o filière de dépassement (immersion) à côté de la filière traditionnelle ;
  - o activités de dépassement (concours, mini-entreprise, jeux de rôle,...) ;
  - o dédoublements de cours, cellule des apprentissages performants, remédiations, tutorats, choix de grille horaire plus importante,...
- Différencier autant que possible les apprentissages dans les cours ;
- Développement du travail collaboratif plutôt que compétitif ;
- Recherche de partenariats pour aider les élèves (partenariats financiers et aide des aînés) ;
- Renforcement de la formation des enseignants sur les processus d'apprentissage et les approches de la différenciation ainsi que sur les troubles d'apprentissage ;
- Organisation et valorisation officielle d'activités et d'initiatives non « académiques » permettant le dépassement : expositions artistiques (art in your school), compétitions sportives (courses, rhétro trophy), altruisme.

Le Conseil de direction avec l'équipe éducative poursuivra sa réflexion lors des prochaines années sur des questions liées à l'identité de manière à ce que toute la communauté puisse s'approprier les valeurs du projet éducatif et pédagogique et les traduire en actions concrètes.

## 3. Indicateurs de réalisation de l'objectif

Le PO et la direction utilisent certains indicateurs fournis par la Région wallonie Bruxelles ainsi que par d'autres sociétés ou institutions (OCDE, Mac Kinsey) pour vérifier si les objectifs concernant l'identité de notre école sont atteints.

D'autre part, le conseil de direction se charge également de mettre en place des indicateurs pour vérifier l'adéquation entre les projets qui reflètent notre identité et leurs effets dans la réalité de même que les statistiques de réussite sont étudiées chaque année pour mesurer l'efficacité des actions.

## 2e axe : priorités pédagogiques

### 1. Objectif

Le contexte de mutations dans lequel évolue l'enseignement aujourd'hui conduit Saint-André à placer les priorités pédagogiques des trois prochaines années à plusieurs niveaux :

#### 1.1. Renforcement du développement professionnel et des conditions de travail des enseignants et des éducateurs

Cela suppose de reconnaître concrètement leurs compétences pédagogiques actuelles ainsi que de leur permettre d'approfondir leurs connaissances et de renouveler leurs pratiques afin de développer des stratégies pédagogiques de plus en plus efficaces pour permettre aux élèves dont les compétences sont hétérogènes et, en particulier, au 1<sup>er</sup> degré, d'atteindre leur niveau d'excellence ; cela suppose également une réflexion sur l'intégration du numérique dans les apprentissages.

En 2019-2021, l'accent portera surtout sur :

- la pédagogie différenciée (problématique des élèves dyscalculiques, dyslexiques, hyperactifs, à haut potentiel ou dont les acquis du fondamental ne sont pas en place,...), élèves dont les acquis sont variables dans la filière immersion ;
- le développement des intelligences multiples, le mind mapping ;
- les classes inversées ;
- le « surfing » responsable ;
- la finalisation de l'implantation des derniers nouveaux programmes et en particulier de leur évaluation ;
- l'aide aux jeunes enseignants dans la gestion de groupe et les pratiques pédagogiques ;
- l'amélioration du cadre de travail (assainissement et embellissement des classes, équipements supplémentaires en matériel informatique, maintien du « parc numérique » en bon état de fonctionnement) ;
- la convivialité.

#### 1.2. Développement de l'aide aux élèves en difficulté

#### 1.3. Développement des structures permettant aux élèves de se dépasser

#### 1.4. Création et développement de nouveaux projets de connaissance de soi et d'orientation des élèves

#### 1.5. Renforcement du partenariat avec les parents

Plus que jamais, les jeunes ont besoin d'un cadre éducatif et pédagogique. Ce cadre sera d'autant plus efficace que sa base sera large : nous souhaitons dès lors que le discours tenu à l'école soit soutenu par les parents de manière à ce que chaque enfant ait des repères solides.

## 2. Moyens

### 2.1. Développement professionnel de l'équipe éducative et attention au cadre de travail

- Elaboration de plans de formations disciplinaires (évaluation des élèves d'après les nouveaux programmes), méthodologiques (utilisation du numérique, pédagogie différenciée), psychologiques ou psycho-cognitives (motivation, coaching, gestion de la violence, gestion des sanctions, orientation).

- Développement de la réflexivité tant au niveau de l'institution que de ses acteurs : analyse régulière des pratiques de l'école et de leur évolution dans les domaines éducatif, pédagogique et spirituel, proposition de pistes concrètes d'ajustements et travail à leur mise en œuvre.
- Renforcement du travail d'équipe et création notamment de conditions favorables à la rencontre et à l'échange entre pairs de pratiques pédagogiques intra-muros et extra-muros. Dans l'immédiat, ces échanges porteront principalement sur l'aide aux élèves présentant des troubles d'apprentissage et sur la différenciation. Ces partages permettront à davantage de professeurs de se spécialiser dans la connaissance des difficultés d'apprentissage et dans la différenciation.
- Encouragement des professeurs à suivre les cours les uns des autres pour étendre leur champ de pratiques pédagogiques et en particulier les nouveaux enseignants vs leurs mentors.

## 2.2. Aide aux élèves en difficulté et amélioration des performances de chacun

- Renforcement de l'autonomie (cours de méthodologie pour tous aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés principalement instaurés dans toutes les classes en collaboration avec l'équipe pédagogique (prise de notes, mémorisation, lecture de consignes...))
- Renforcement de l'étude à l'école (étude dirigée et étude surveillée) et subside du DAS pour les élèves en difficulté financière.
- Renforcement du français en 1<sup>re</sup> et dans les autres niveaux
  - o Maintien d'une heure dédoublée pour le renforcement dans tous les cours de français en 1<sup>re</sup> : les élèves en difficulté travaillent leurs lacunes tandis que les autres élèves suivent un cours de dépassement ;
  - o Accent porté sur la correction et la précision du français dans tous les cours ;
  - o 1h de tutorat dans chaque niveau pour permettre aux élèves d'améliorer la technique de la langue ;
  - o 2h de soutien en français de base pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré.
- Soutien en mathématique
  - o 1h d'activité complémentaire de mathématique pour tous les élèves de 1<sup>re</sup> ;
  - o remédiation de math pour 2 classes en 2<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup> de préférence par le professeur titulaire du cours ;
  - o tutorat en 4<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup>.
- Immersion : remédiation pour les élèves en immersion au 1<sup>er</sup> degré ;
- Cellule d'aide pédagogique : (CAP)
  - Elargissement du C.A.P. à plusieurs professeurs (augmentation des interlocuteurs « spécialistes » et partage de ressources) :
    - CAP individuel :
      - Prise en charge des élèves nécessitant un suivi différencié (troubles d'apprentissage, difficultés de méthode...) ;
      - Prise en charge des élèves nécessitant un suivi au niveau de la motivation ;
      - Méthode « langues » en néerlandais et en anglais.
    - CAP collectif :
      - A raison d'une heure par semaine ;
      - Atelier collectif de méthode permettant aux élèves de travailler plus efficacement ;
      - Gestion du temps de travail, prise de notes, résumés, schématisation, motivation, gestion du stress et estime de soi.
- Parrainage : à raison d'une heure par semaine : les élèves de 1<sup>re</sup> (sur recommandation du conseil de classe) travaillent leur matière en binômes avec les élèves de 6<sup>e</sup> année.
- Classe de 2<sup>e</sup> adaptée : 15 élèves qui travaillent des objectifs de remise à niveau en vue de la passation du CE1D ou d'une autre orientation future.
- Activité complémentaire de méthodologie (4h) pour les élèves de 2<sup>e</sup> en difficulté.
- Etablissement et suivi du PIA (projet individualisé d'apprentissage) pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré en difficulté.

## 2.3. Projets de dépassement

- Poursuite de la filière immersion en néerlandais. Les groupes d'immersion sont constitués en partie d'élèves issus de l'enseignement francophone et en partie d'élèves issus de l'enseignement néerlandophone. Dans certaines classes, les élèves issus de l'enseignement en immersion sont répartis dans les deux groupes en fonction du nombre d'années suivies dans cette filière. Cette composition hétérogène des groupes développe l'entraide entre les élèves pour les cours donnés en néerlandais et en français. D'autres structures de composition hétérogène sont mises en place

comme les classes d'immersion mélangées aux classes de non immersion pour les cours de français et de mathématique.

- Création d'un cours de néerlandais avancé (4h+1h) à partir de la 1<sup>re</sup> pour les élèves qui souhaitent dépasser les compétences requises et/ou rejoindre la filière immersion.
- Possibilité pour les élèves de 6e en immersion (et non immersion) de passer un examen officiel et international, organisé conjointement par la Katholieke Universiteit de Leuven et l'Université d'Amsterdam (Het Certificaat Nederlands als Vreemde Taal – CnaVT).
- Poursuite de « KRAS » : un projet visant à développer le sens de la citoyenneté chez les élèves (en néerlandais).
- Dans le cadre des nouveaux programmes : possibilité pour les élèves de réaliser des travaux d'un haut niveau.
- Soutien des projets de la mini-entreprise.
- Cours de dépassement de français en 1<sup>re</sup>.
- Dépassement en anglais :
  - o Encouragement d'initiatives comme LIMUN en anglais (6<sup>e</sup>) ;
  - o Projet European Youth Parliament (5<sup>e</sup>) ;
- Possibilité pour les élèves (dans les limites des places disponibles pour l'accueil d'un étudiant étranger) de participer aux échanges avec des écoles étrangères ;
- Participation à des olympiades de mathématiques, informatique, orthographe, version latine, dissertation, poésie,...
- Possibilité au 3<sup>e</sup> degré de prendre une grille horaire entre 28 et 35h.
- Cours de programmation à partir de la 3<sup>e</sup> (rentrée 2020).

## 2.4. Orientation des élèves.

Aider les élèves à se connaître et à découvrir leurs intérêts et leurs domaines de compétences afin de leur permettre de s'orienter dans leurs options ou dans d'autres filières au cours de leurs humanités et dans leurs études supérieures.

### Au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés :

- Augmentation du nombre d'activités et renforcement de l'encadrement des élèves qui quitteraient la filière de l'enseignement général ou qui souhaitent choisir des options non organisées à Saint-André (visite d'autres écoles organisant le qualifiant; participation à la journée des écoles d'Ixelles ainsi qu'à la journée du qualifiant, participation à des tables rondes « en quête d'options »).
- Travail sur avec le P.M.S. et avec le professeur chargé de l'aide à l'orientation en cours d'humanités.
- Présentation de leurs options par des anciens élèves inscrits dans des écoles organisant d'autres options ou filières lors de notre journée portes ouvertes.
- Présentation par les professeurs et les élèves des options organisée à Saint-André.

### Au 3<sup>e</sup> degré :

Organisation d'activités favorisant le choix des études supérieures :

- Information et visite du CIO (centre d'information et d'orientation).
- En quête d'avenir : rencontres thématiques avec des professionnels de tous les secteurs après demande des souhaits aux élèves (en 5<sup>e</sup> et en 6<sup>e</sup>).
- Animation ennéagramme, MBTI en 5<sup>e</sup> (connaissance de soi).
- Stages facultatifs de 3 jours en entreprise.

## 2.5. Partenariat avec les parents

Lors de l'inscription d'un enfant, l'équipe éducative continue à présenter les valeurs de l'école aux parents, à insister sur l'importance de leur soutien et, dans ce cadre, à vérifier leur adhésion au projet éducatif et pédagogique de l'école. L'équipe éducative insiste aussi sur le fait que l'adhésion au projet éducatif et pédagogique entraîne l'adhésion à l'ensemble des projets, activités et contraintes qui y sont liés.

Lors des différentes réunions de parents, l'équipe éducative et la direction continuent à insister sur l'importance de leur soutien dans ses décisions et demandent de rencontrer les parents et l'élève s'il y a divergence de vues.

Poursuite du partenariat avec l'Association des Parents pour

- le « bien vivre ensemble » : animation lors des journées d'accueil en 1<sup>e</sup> et cellule « prévention – harcèlement » ;
- le service de la médiation (service d'une médiatrice professionnelle) ;
- la préparation à l'orientation des élèves (En quête d'avenir) ;
- le dialogue éducatif et pédagogique entre les parents et la direction ;

- la mise en place d'actions telles que la prévention contre les assuétudes, les risques d'utiliser le G.S.M., les réseaux sociaux... ;
- l'amélioration du cadre de vie (aide matérielle pour des besoins pédagogiques spécifiques) ;
- la gestion du stress des élèves (pression intellectuelle et sociale) ;

### 3. Indicateurs de réalisation

- Part de budget consacré à l'amélioration des conditions de travail (équipements numériques...).
- Temps accordé aux rencontres entre les professeurs pour les réunions pédagogiques.
- Part de budget et/ou financement obtenus pour des formations des professeurs.
- Part de budget et/ou heures NTPP consacrés à l'aide aux élèves.
- Nombre et qualité des activités organisées pour orienter les élèves de tous les niveaux.
- Nombre d'heures NTPP consacrées à la différenciation (aide et dépassement).
- Part du budget et/ou heures NTPP consacrés au coaching des nouveaux professeurs.
- Part du temps et du budget consacrés à la formation des professeurs et des élèves sur l'utilisation du numérique.
- Participation des élèves aux activités de dépassement proposées librement et, éventuellement, classement à des concours.
- Développement d'outils statistiques et d'études qualitatives :
  - o Augmentation du taux de réussite des élèves ;
  - o Résultats de nos anciens élèves dans les études supérieures et universitaires ;
  - o Effets des études surveillée et dirigée et de la remédiation;
  - o Résultats de la filière immersion (motivation et bilinguisme) ; réussite du CNAV ;
  - o Maintien dans l'enseignement général de transition d'un plus grand nombre d'élèves (en particulier les élèves issus de milieux culturels moins favorisés).
  - o Retour positif des élèves qui ont changé d'orientation
  - o Positionnement de nos élèves dans les résultats des évaluations externes (Evaluations certificatives en 2<sup>e</sup> et en 6<sup>e</sup>) et non certificatives en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> (FWB), Tests Pisa).

## 3e axe : école : société de droit et de vie en société.

Préliminaire : Si l'école tend à devenir une société de droit, elle n'en est pas pour autant une société démocratique.

### 1. Objectif

Selon l'article 6 du décret "Missions", l'enseignement poursuit, comme objectif entre autres, de préparer les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique... Le projet éducatif de Saint-André prévoit d'éveiller l'élève "à une conscience de citoyen responsable par l'apprentissage et la pratique de la participation, ... de la justice".

Différentes recherches en éducation et pédagogie établissent le lien étroit entre violence, respect et loi. L'école se veut un lieu où existe la loi, celle qui protège et permet à chacun d'exister, où la loi n'est pas arbitraire.

D'autre part, plus que jamais, l'école est un lieu où se côtoient différentes cultures, religions et manières de penser : notre école doit être un lieu de dialogue où les différentes cultures et convictions enrichissent l'intelligence globale et l'esprit critique de chaque élève et lui permette, tout au long de sa formation et une fois engagé dans la vie active de devenir un acteur capable de comprendre les enjeux de la globalisation et de la multiculturalité et de contribuer, par son engagement et ses actes au quotidien, à l'amélioration du monde auquel il appartient.

### 2. Moyens

Bonne lisibilité et une meilleure communication des règles actuelles (présentation humoristique et simplifiée dans le journal de classe, sur Smartschool et via un affichage mural).

Définition claire des règles de fonctionnement dans de nouveaux domaines, et particulièrement celui de la liberté d'expression en lien avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication, le droit à l'image, l'utilisation des réseaux sociaux et de Smartschool. Le réseau « je surfe responsable » (écoles libres Bxl-BW) auquel Saint-André adhère propose d'établir des règles communes entre toutes les écoles participantes.

Développement de procédures telles que personne n'est à la fois juge et partie.



Maintien d'un climat d'écoute, où la parole de chacun peut être entendue (ce qui ne signifie pas avoir raison).

**Rappel des règles de respect et de savoir-vivre parfois élémentaires** entre les partenaires de la communauté scolaire (élèves, équipe éducative, parents) : rappel du respect de l'autorité des adultes à travers des codes de conduite et de savoir-vivre. Cours de savoir-vivre en 1<sup>re</sup>.

Développement des activités qui favorisant un esprit d'école et un sens de l'appartenance à une communauté comme :

- le « bien vivre ensemble » au 1<sup>er</sup> degré ;
- l'aide à la collectivité des aînés ;
- le parrainage plus systématique des plus jeunes par les aînés dans des activités conviviales, spirituelles, éducatives et pédagogiques (accueil des premières, aide aux élèves en difficulté, animation d'un temps de réflexion autour d'un thème...) de sorte que la coopération soit un projet d'école partagé par tous ;
- des activités sportives, culturelles et artistiques (tournois inter-classes et journée sportive de Saint-André) ;
- des activités sportives, éducatives et ludiques durant le temps de midi (jeux de société, radio, activités sportives,...)

Développement de projets avec des écoles dont le public est composé d'élèves vivant des réalités sociales et culturelles différentes au sein de la commune d'Ixelles et au Cambodge.

Implication de chaque partenaire dans les règles régissant la vie de l'école.

Développement des processus de citoyenneté :

- Participation à la vie de l'école (délégués de classe, conseil de participation,...) ;
- Election de présidents des rhétos et proposition par ceux-ci de projets ;
- Visite du Parlement des Jeunes et du Palais de Justice ;
- Poursuite de l'option KRAS : scholierenparlement (jeu de rôle organisé en néerlandais en partenariat avec des écoles de la Communauté flamande et destiné aux élèves du 3e degré qui sont inscrits dans cette option) ;
- Chalet Sain d'André : produits locaux et partenariat avec un atelier social ;
- Amnesty international ;
- Opération Thermos ;
- LIMUN et European Youth Parliament (jeu de rôle international en anglais sur les institutions)
- Good Planet Action (actions pour le développement durable) ;
- ECO-Team.

Eveil des consciences aux processus de développement durable, à la mobilité douce et/ou partagée, au respect de l'environnement et en particulier au tri des déchets, à la lutte contre le gaspillage (bouteilles, photocopies...), à l'impact écologique des déplacements, au respect et à l'embellissement du cadre de travail. Des campagnes d'ordre et de propreté dans les classes, des journées consacrées au développement durable, au soin et à l'embellissement des locaux en partenariat avec les enseignants, les parents, les élèves sont mises en place.

### 3. Indicateurs de réalisation

- Réalisation des projets liés au développement des processus de citoyenneté et de développement durable, en particulier la diminution et le tri des déchets, la consommation locale et équitable, l'accroissement de la mobilité douce ou partagée.
- Diminution des sanctions.
- Communication des documents sur l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux : charte « Je surfe responsable » et appropriation de celle-ci par les élèves eux-mêmes.
- Ordre et propreté dans les locaux. Classes décorées.
- Maintien et développement d'instances de régulation des conflits : médiation...
- Taux de participation des plus aînés aux actions de parrainage des plus jeunes et à l'aide à la collectivité.
- Réalisation des projets de rencontre avec des écoles dont le public est composé d'élèves vivant d'autres réalités sociales et culturelles.



## 4e axe : amélioration et respect du cadre de travail et de vie de notre école

### 1. Objectifs

Assurer un cadre de travail agréable pour les élèves et les enseignants.

Responsabiliser les élèves à leur rôle dans la propreté de l'école, le respect de leur lieu de vie, dans le tri des déchets et leur rôle de consommateur.

Impliquer les élèves dans le maintien de l'ordre et de la propreté dans les classes en collaboration avec les professeurs.

### 2. Moyens

- Etablissement d'un état des lieux de chaque classe et de chaque local en partenariat avec des parents volontaires, les professeurs et les élèves (journée coup de couleur).
- Vérification régulière du fonctionnement de l'outil numérique dans les classes.
- Organisation de campagnes d'ordre et de propreté dans les classes, de journées consacrées au soin et à l'embellissement des locaux en partenariat avec les enseignants, les parents, les éducateurs, les élèves (heures de mise en ordre et journées « coup de couleur »...).
- Sanction des élèves qui ne respectent pas les lieux.
- Acquisition de poubelles ad hoc pour le tri des déchets.
- Mise en place de casiers et d'armoires dans les classes et les couloirs à l'attention de tous les élèves qui le souhaitent.
- Maintien de la propreté et attention à la décoration des espaces pour les professeurs.
- Installation d'un préau.

### 3. Indicateurs de réalisation

- Préau installé.
- Ordre et propreté dans les locaux.
- Pas/peu de « pannes » de l'outil numérique.
- Achat de poubelles pour le tri et ...déchets triés.
- Mise en place d'armoires et de casiers dans les classes ou les couloirs.
- Travaux de première nécessité réalisés.
- Attention des élèves à leur cadre de travail (réflexes de rangement...).
- Soins apportés aux lieux fréquentés par l'équipe éducative.
- Participation de l'équipe éducative aux activités conviviales.

## 5e axe : L'éducation et la pédagogie dans une école chrétienne en milieu pluriel

### 1. Objectif

Saint-André, comme d'autres écoles, fait vivre son projet éducatif et pédagogique dans une société déconfessionnalisée, adresse son enseignement et son éducation à un public pluriel. Il convient dès lors de préciser le sens et la spécificité d'une école chrétienne dans ce nouveau contexte.

**A la suite du Congrès de l'Enseignement Catholique (2012), une réflexion a été menée à ce sujet en partenariat avec la Communauté éducative, des intervenants extérieurs, les parents et les élèves (2012-2013).**

Le contexte géopolitique et social de ces derniers mois (afflux de migrants, terrorisme...) nous invite à développer le dialogue interreligieux pour que chacun puisse s'enrichir de la connaissance de la culture et de la religion de l'autre.

L'école a l'intention de

- favoriser le développement de la réflexion spirituelle et de l'intériorité chez les élèves ;
- développer la connaissance de la religion chrétienne et des autres religions ;
- favoriser les moments de dialogue entre les religions ;
- mettre en valeur la spécificité du questionnement religieux et du questionnement philosophique.

### 2. Moyens

- Proposition d'un thème d'année.
- Insistance sur la culture biblique au cours de religion.
- Organisation de moments de réflexion.
- Proposition d'une célébration eucharistique annuelle.
- Préparation et célébration d'une ou deux liturgies de la parole annuelles.
- Action annuelle lors d'une fête liturgique préparée avec les aînés des élèves.
- Maintien et développement des retraites à caractère chrétien.
- Invitation de représentants d'autres confessions (juive, musulmane) à nos liturgies de la parole pour ouvrir le dialogue interreligieux.
- Insistance sur les questions et valeurs universelles qui rassemblent et pacifient : choix de thèmes d'année qui permettent à chaque conviction d'y trouver des points d'ancrage, actions sociales, ...

### 3. Indicateurs de réalisation

- Enquête auprès des élèves sur l'apport des retraites et des journées de réflexion.
- Mise en place des actions à caractère chrétien (messe, liturgies de la parole, fêtes liturgiques, retraites).
- Mise en place et fréquentation du temps de ressourcement organisé pendant la pause de midi.
- Réalisation de rencontres et d'activités en vue d'assurer une meilleure connaissance des autres religions.
- Qualité d'accueil et d'écoute (esprit de tolérance) au cours et en dehors de cours.
- Occupation de l'oratoire.